Réseau de transport d'électricité

Réf : CR-DOM-2010-00286			
Indice : 1.0		**CR réunion du GT ajustement RPD sur sites télérelevés du 11 Février 2010**	Date d'approbation :
			Date de fin de validité :
	Date d'applicabilité :		Pages : 4
Destinataire(s) : Groupe de travail ; site CURTE Copie(s) :			Rédacteur(s) : Jc. Dourthe
			Vérificateur(s) :C. Lelong Approbateur(s) : B. Larripa
			Accessibilité : RTE

1. Participants

Société	**Nom**
Cofely	D. Romary
EDF	F. Coursaux
EDF	A. Videau
URM (GRD du groupe UEM)	D. Mathieu (pilote)
EnergyPool	D. Marchand Maillet
Poweo	M. Dauby
ERDF	F. Arnoux-Guisse
ERDF	S. Gosswiller
GDF/Suez	G. Lehec
RTE	B. Larripa
RTE	JC. Dourthe
RTE	C. Lelong
RTE	C. Orgeret

Dans la suite du document, les abréviations suivantes se retrouvent :

GRD : Gestionnaire de réseau de Distribution
RPD : Réseaux Publics de Distribution
RE : Responsable d'Équilibre
AA : Acteur d'Ajustement
EDA : Entité d'Ajustement

2. Ordre du jour

L'ordre du jour de cette rencontre est :

- Proposition de processus cible
- Proposition de processus simplifié adapté à un petit nombre de sites
- Suite des travaux

Copyright RTE. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE)

3. Proposition de processus cible

Présentation par RTE d'une proposition de partage des responsabilités entre RTE et les GRD :
RTE rappelle rapidement les règles en vigueur concernant les ajustements sur sites télérelevés RPD (accord du RE, annexes à fournir), et les gestes mis en œuvre pour la reconstitution des flux

Dans cette proposition décrivant la cible, RTE est responsable :
- de la gestion des données de référence MA : connaissance des AA et de leurs caractéristiques
- de l'activation d'offres
- de la connaissance des EDA par AA par RE et par GRD
- de l'intégration déclarative du bloc
- du contrôle du réalisé du MA pouvant potentiellement impacter la reconstitution des flux des RE
- du paiement ou de la facturation de l'AA
- de la publication des données aux RE
- de la facturation mensuelle des RE

Chaque GRD est responsable sur son territoire :
- de la connaissance des AA actifs, des EDA actives, du RE de rattachement de l'EDA, des sites constituant l'EDA
- de la gestion des périmètres RE
- de la réception des accords du RE des sites participant (annexe 11) notifiés au GRD
- de la réception des accords des sites participant (annexe 9) notifiés au GRD
- de la réception de la déclaration des périmètres par l'AA (annexe 10)
- de la gestion des périmètres EDA (correspondance site-RE-EDA-AA) rendue possible grâce aux points précédents
- de la télérelève des sites RPD de l'EDA- du calcul de la courbe de charge de l'EDA, et de son envoi hebdomadaire à RTE pas demi-horaire envoyée le jeudi s+2)

Discussion sur cette proposition
Pour EDF, la mise en place de correction globale de l'écart doit s'accompagner d'une publication par RTE des ajustements activés par acteur d'ajustement, voire d'une publication des ajustements activés par EDA ou par site.

Pour ERDF, l'EDA est bien rattachée à un seul RE, mais nous pourrions nous poser la question pourquoi les EDAs ne sont pas vues comme des sous-périmètres de RE. La réception des accords de RE est une étape difficile à mettre en œuvre.

Pour URM il est très difficile pour un GRD de calculer une consommation ajustée site à site, et le GRD demande, s'il y a une volonté d'homogénéiser les processus entre RPT et RPD que ce soit par la suppression de la consommation ajustée sur le RPT. Ceci ira également vers une meilleure compréhension des mécanismes.

Sur les délais demandés par RTE, URM et ERDF souhaiteraient que les envois ne se fassent pas aussi rapidement. RTE rappelle que le besoin est lié au délai des règles sur le contrôle du réalisé : les délais proposés sont déjà tendus pour RTE.

Copyright RTE. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE)

Pour l'ensemble des participants, le contrôle de l'effacement réalisé est un chantier à ouvrir : à la différence des groupes de production, pas de programme de consommation, vérification de l'effacement réalisé au vu de la consommation avant et après l'effacement, interférence avec les effacements EJP et de façon plus générale avec les effacements fournisseurs. GDF-Suez pose la question du risque qu'un effacement soit rémunéré deux fois, une fois par RTE, une fois par le fournisseur. Pour EDF, cette vérification nécessite en effet que les ajustements soit publiés par site au RE.

Associées à ces responsabilités, des échanges de données de référence sont nécessaires :
Envoi des données de référence par RTE :
RTE propose d'envoyer dans le même fichier de référence que pour la reconstitution des flux, les éléments suivants :
Concernant l'AA
- Nom AA ayant contractualisé
- Date de début activité
- Date de fin d'activité

Concernant le GRD où l'AA est actif (ie dispose d'au moins un site dans une de ses EDA)
- Code de l'AA
- Date de début activité sur le GRD
- Date de fin d'activité sur le GRD

concernant l'EDA
- Code de l'EDA
- Date de début activité
- Date de fin d'activité
- le RE de Rattachement

Les GRD s'interrogent sur la possibilité pour un GRD de modifier le périmètre d'un acteur d'ajustement sans que le GRD ait un lien contractuel avec cet acteur.
Actuellement les règles ne prévoient pas de contractualisation, mais cette évolution vers une contractualisation similaire à celle mise en place avec les RE (contrat GRD-RE) pourra à terme s'avérer nécessaire. Le GT exprime la difficulté de s'affranchir totalement d'une relation contractuelle GRD – AA.

La question d'EDA multi GRD se pose également : RTE pourrait en effet sans difficulté sommer plusieurs courbes de charges de sous-EDA.

Pour traiter à terme le marché de masse, on pourrait envisager de mettre à disposition des acteurs un portail de gestion des EDA (notamment pour la publication des périmètres des sites participant à l'ajustement, à destination des AA, des RE). Pour ERDF, deux voies sont possibles, soit un dispositif léger, qui conviendrait à un faible nombre de sites, soit un dispositif lourd semblable à celui des RE, avec portail et prestations payantes, si la volumétrie de sites à traiter l'exigeait.

Copyright RTE. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE)

Néanmoins, si le besoin était confirmé, GDF-Suez considère que des évolutions pourraient dès à présent être prévues dans une version future du SI Syclade, futur logiciel ERDF, pour limiter les évolutions SI a posteriori et donc les coûts associés par une meilleure anticipation des besoins.

Retour par les GRD : des remontées d'informations sur les EDA des GRD vers RTE sont-elles nécessaires ?
Il est proposé par le groupe de travail de rajouter une caractéristique régionale à l'EDA. En effet, cela ouvrirait pour une EDA régionalisée des possibilités supplémentaires d'activation pour traitement des congestions. Cette possibilité de régionalisation ne serait bien sûr pas une obligation pour l'acteur d'ajustement.

Gestion des entrées et sorties de périmètre d'EDA
Ce point sera traité lors du prochain GT.

Envoi par les GRD à RTE des données dynamiques permettant le contrôle du réalisé
Les GRD se sont exprimés en faveur d'un envoi systématique, car le flux est plus simple à mettre en œuvre pour eux. RTE utilisera les données s'il y a eu activation, et ne les utilisera pas dans le cas contraire.
En cible cet envoi correspondra à une donnée agrégée.

Le format des données peut être du csv ou xml. Cependant, il est nécessaire que le format choisi soit le même pour tous les GRD. Le format xml est plus industriel, et est déjà connu des GRD, et sera préconisé par RTE.

4. Proposition de processus simplifié adapté à un petit nombre de sites

Tant que la volumétrie des sites à traiter est faible, RTE propose de procéder lui-même à l'agrégation des courbes télérelevées qui lui seraient transmises individuellement par le GRD. Cette phase transitoire permettrait de rôder les processus et de développer les SI nécessaires côté GRD.

5. Suite des travaux

L'objectif de la prochaine réunion sera de dérouler intégralement le processus d'entrée d'un site dans une EDA jusqu'à sa sortie, pour les différents motifs possibles (tests de différents scénarii pour valider la robustesse des processus proposés).

Les GRD feront un premier retour de la proposition de flux et de formats transmises.

6. Prochaine réunion

La prochaine rencontre a lieu vendredi 12 mars 2010 de 10 heures à 12 heures à la tour Initiale, salle 17/44.

Copyright RTE. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE)